



Lettre du Maire
A tous les habitants de Gommeignies

Chers Gommeignions, Chers Carnotins,

Des signalements sont faits régulièrement en mairie à propos de démarcheurs à domicile qui peuvent, pour certains, se montrer très insistants, malgré vos intentions clairement exprimées de les voir quitter votre domicile.

Certaines personnes malintentionnées profitent de la vulnérabilité de certains d'entre-vous pour pénétrer dans les domiciles et commettre des vols.

Ces signalements se sont accentués ces dernières semaines et la gendarmerie m'a informé que certaines personnes rodent actuellement dans l'arrondissement en se faisant passer pour des agents d'EDF, de GRDF ou encore pour Noréade et prétextent un incident pour pénétrer dans les domiciles, isoler le propriétaire pendant que le complice fouille la maison à la recherche de liquidités ou de bijoux.

Il est important de rappeler que personne n'a le droit d'entrer sans votre accord dans votre domicile. N'ouvrez pas la porte aux personnes inconnues si vous êtes seuls.

Afin de vous protéger de ces tentatives malhonnêtes, j'ai pris la décision de réglementer le démarchage à domicile par un arrêté du maire. Tout démarchage à domicile est dorénavant interdit sauf autorisation expresse de la commune. Les démarcheurs devront vous présenter une carte délivrée par la mairie après instruction de la demande. Elle ne sera valable qu'un mois renouvelable une fois. En cas de doute, n'hésitez pas à vérifier sur le site internet www.gommeignies.fr la liste des démarchages autorisés ou à téléphoner en mairie pour vérifier au 03 27 49 91 78.

Si des démarcheurs ne sont pas en mesure de vous présenter la carte délivrée par la mairie, vous êtes invités à contacter la gendarmerie qui a reçu une copie de mon arrêté et qui est habilitée à verbaliser les contrevenants.

De même si certains démarcheurs, munis d'une carte, ont des pratiques insistantes et ne respectent pas votre volonté de mettre fin à la conversation, vous êtes invités à le signaler en mairie. En cas d'abus, l'autorisation de démarcher leur sera retirée.

Espérant que cette mesure apportera une réponse efficace aux abus constatés ces derniers mois, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations respectueuses.

Soyez prudents

Bien Cordialement
Benêt GUILLOT